

Garantie limitée – Pour les États-Unis et le Canada

Signify garantit que cet appareil sera exempt de vices de matière et de fabrication et fonctionnera pendant deux ans à condition d'être utilisé en moyenne jusqu'à trois heures par jour, sept jours par semaine, conformément aux instructions. Si cet appareil ne fonctionne pas conformément à la garantie, Signify vous fera parvenir un appareil de remplacement ou vous remboursera le prix d'achat initial, à sa discrétion, sur réception de l'appareil retourné, du reçu de caisse et d'une preuve d'achat. Pour savoir comment retourner l'appareil, veuillez composer notre numéro sans frais 1 800 555-0050 ou écrire à nous (à l'adresse indiquée sur l'emballage). La présente garantie limitée ne couvre pas l'appareil en cas d'accident, de négligence, d'usage abusif, de mauvais emploi ou de catastrophe naturelle. VOTRE SEUL RECOURS CONSISTE À OBTENIR UN REMPLACEMENT OU UN REMBOURSEMENT. SAUF DANS LA MESURE OÙ LES LOIS APPLICABLES L'INTERDISENT, TOUTES LES GARANTIES IMPLICITES SONT LIMITÉES À LA DURÉE DE LA PRÉSENTE GARANTIE. LA RESPONSABILITÉ DES DOMMAGES INDIRECTS EST EXPRESSÉMENT EXCLUE. Étant donné que certains États et provinces ne permettent pas l'exclusion des dommages indirects, la limitation ou l'exclusion dont il est question ci-dessus pourrait ne pas s'appliquer à vous. La présente garantie vous confère des droits précis en vertu de la loi et vous pourriez disposer aussi d'autres droits qui varient selon l'État ou la province.

Philips et l'émblème Philips sont des marques déposées de Koninklijke Philips N.V.